



BANDEROLE

mars 2017

Maison du département, Bâtiment 5 - Salle 5001 Mail Lucie Aubrac - CS 58880 79028

NIORT Cedex



NOUVEAU ! **Dialogue social "renové" !**

Oui mais.... comme vous le savez, une "rénovation" n'est pas toujours une réussite et peut masquer des vices de forme plus ou moins importants que seul le temps peut révéler...

Lors de l'une de ces dernières réunions de "dialogue social renové", le 24 janvier 2017, il a été présenté aux organisations syndicales les résultats de l'enquête sur les prestations d'actions sociales à laquelle vous avez été nombreux à répondre. Un ordre de priorité a été extrait de ces résultats et a montré un intérêt des agents pour les questions de prévoyance et de santé. Cependant, il y a en réalité très peu d'écart d'intérêt entre chaque item. La prévoyance et la santé restent, bien entendu des sujets importants pour chacune, chacun, d'entre nous, et la CGT y travaillera avec les autres organisations et l'Administration.

Mais aurait-on eu le même résultat si la liberté vous avait été offerte de prioriser plusieurs prestations sur un même niveau ?

Peut-on alors parler de priorité alors que nous constatons que l'ensemble des prestations vous semblent "utiles" ou "très utiles" et qu'il y a très peu d'écart entre ce qui concerne la prévoyance, la santé, les chèques déjeuner et les voyages ?

Une offre quelque peu... SPECIALE :

L'Administration offre aux représentants du Personnel 1000 caractères d'expression dans le journal interne !! La CGT refuse l'offre !

La CGT refuse d'être muselée, l'expression dans ce journal aurait-elle été entièrement libre ? Permettez-nous d'en douter...

La CGT refuse de participer à la disparition éventuelle du CASC ! Oui, car l'Administration met en avant la santé et la prévoyance qui ne sont pas des "compétences" du CASC, tandis que les voyages oui ! En les descendant dans l'ordre de priorité, l'Administration peut très bien, sous prétexte d'économie, faire disparaître les activités du CASC en vous prenant en otage !

La CGT communique et continuera à communiquer avec ses outils, dans le cadre du protocole, même si ce dernier est quelque peu contraint, il garantit malgré tout un minimum de liberté d'expression.